



ISPPC  
Cité de l'Enfance  
Pôle Enfance et Formation

2020

# PROJET D'ACCUEIL

---

## *La Garenne*

---

Agrément Centre De Vacances  
2020 - 2023

---

Siège social : 1, Boulevard Zoé Drion, 6000 CHARLEROI

071/92.53.20 – [pole.enfance.formations@chu-charleroi.be](mailto:pole.enfance.formations@chu-charleroi.be)

# PROJET D'ACCUEIL

CENTRE DE VACANCES: « LA GARENNE »

## PRÉSENTATION DU MILIEU D'ACCUEIL

Le Centre De Vacances « La Garenne » est un milieu d'accueil faisant partie de l'Intercommunale de Santé Publique du Pays de Charleroi (I.S.P.P.C.), dont le siège social est situé Boulevard Zoé Drion, 1 à 6000 CHARLEROI. Il est implanté dans un établissement scolaire de la ville de Charleroi qui se trouve rue sentier du Ruisseau à Charleroi.

Ce Centre de Vacances accueille des enfants de 2,5 à 12 ans de 6h30 à 18h30. Un espace vert est accessible pour que les enfants puissent se défouler.

Le milieu d'accueil est facile d'accès grâce à la proximité des trains, métro, bus, autoroute. La capacité d'accueil maximale peut varier en fonction du nombre de locaux attribués par l'école ainsi que le nombre d'animateurs présents pour le Centre de Vacances. Le nombre d'animateurs est toujours établi par rapport à l'âge et au nombre d'enfants présents tout en tenant compte des normes d'encadrement fixées par l'O.N.E. pour les Centres De Vacances.

## INTRODUCTION HISTORIQUE

*Les Centres de Vacances sont des « services d'accueil » d'enfants qui sont proposés pendant les vacances scolaires. Durant ces périodes spécifiques, ce sont des équipes d'animation qualifiées qui ont pour missions de « contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires » (décret du 17 mai 1999).*

## FINALITÉ DES CENTRES DE VACANCES

Le **service Pôle Enfance et Formations de l'I.S.P.P.C.** vise la mise en place d'un lieu où :

- L'enfant est placé au centre de la relation, dans le respect de ce qu'il est, de ses aspirations et de ses désirs. Ce qui implique que tout enfant a sa place dans ce cadre d'accueil sans restriction de milieu social, de race, de handicap, etc.
- Les besoins de chaque enfant sont pris en compte à des fins éducatives où l'enfant peut exprimer ses sentiments, ses idées, un lieu où il peut communiquer avec autrui, où il peut s'organiser et s'évaluer.
- L'enfant s'épanouit et n'est pas dans un lieu occupationnel. Un lieu où face à l'autonomie des adultes, l'enfant se sent suffisamment prêt et encouragé à prendre lui aussi son autonomie.

- Intégré à son environnement, celui-ci tiendra en compte les réseaux existants et les partenaires sur le terrain et ce dans le respect de sa cellule familiale.
- Professionnels, parents et enfants se retrouvent dans une logique de partenariat.

## PUBLIC ET ENVIRONNEMENT

Charleroi (en wallon Châlerwè ou Tchâlerwè) est une ville francophone de Belgique, située en Région wallonne, province de Hainaut, sur la Sambre. C'est le chef-lieu de l'arrondissement administratif de Charleroi englobant 14 communes sur une superficie totale de 554,55 km<sup>2</sup>.

Grand nœud routier et ferroviaire, Charleroi compte environ 200 000 habitants (425 000 dans l'agglomération – la 5<sup>ème</sup> de Belgique – qui s'étend de Thuin à Sambreville). Elle est ainsi la première commune wallonne, la deuxième agglomération wallonne après Liège en termes d'habitants et la troisième commune belge. Ses habitants s'appellent les Carolorégiens (par abréviation : Carolos).

Charleroi est un centre industriel : sidérurgie, verreries, produits chimiques, constructions électriques, constructions mécaniques. La ville est au centre d'un vaste bassin houiller, maintenant totalement abandonné, appelé jadis Pays noir.

Charleroi a une dimension culturelle importante grâce à ses nombreux musées et salles de spectacles. Elle a vu éclore de nombreux talents de dessinateurs de bandes dessinées, sous la houlette de sa célèbre école de Marcinelle, dont les statues des personnages ornent la ville. Charleroi est un important centre d'enseignement.

Charleroi est également présente sur le plan sportif. Riche en infrastructures et en clubs sportifs.

## PUBLIC CIBLE

Les enfants accueillis à la Garenne ont de 2,5 à 12 ans et sont issus de milieux socio-culturels variés. Le milieu d'accueil favorise également l'intégration harmonieuse d'enfants ayant des besoins spécifiques, dans le respect de leur différence.

## LES MISSIONS DU CENTRE DE VACANCES

Le Centre De Vacances est un « service d'accueil » pour enfants pendant les vacances. C'est un lieu de projets proposant un accueil de qualité, visant un but pédagogique et encadré par des équipes d'animateurs qualifiés.

Les grands objectifs des Centres De Vacances sont de favoriser :

- **le développement physique** de l'enfant, selon ses capacités, par la pratique du sport, d'activités extérieures, ...

- **la créativité**, son accès et son initiation à la culture dans ses différentes dimensions par le biais d'activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication.
- **l'intégration sociale** de l'enfant dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle.
- **l'apprentissage de la citoyenneté** et de **la participation**.

Tout cela se traduit dans un programme d'activités ambitieux, varié et adapté à l'âge, aux compétences et aux attentes de chaque enfant.

## NOTRE PÉDAGOGIE

Notre Centre De Vacances organise avec sérieux et imagination les animations qui seront proposées aux enfants. Elles font l'objet d'une préparation minutieuse dans l'esprit du projet pédagogique spécifique du Centre De Vacances, tout en laissant une place pour la créativité et les attentes des enfants.

Notre pédagogie est centrée sur l'enfant, individu en développement avec un potentiel et une personnalité qui lui sont propres.

**Nous visons l'épanouissement social de l'enfant sans jamais oublier qu'il est en vacances.**

Les objectifs définis ci-dessous permettent de faire un lien avec notre objectif social qui consiste à donner un sens à ces différentes actions.

## OBJECTIFS

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Renforcer la " confiance en soi " de l'enfant ou du jeune ;
- Susciter la prise d'initiative ;
- Assurer l'autonomie ;
- Favoriser la solidarité et la coopération ;
- Soutenir le développement d'un certain nombre d'éléments de la personnalité (vision sociale, concertation, esprit critique, tolérance, esprit d'équipe, respect de l'autre, ...) ;
- Favoriser l'épanouissement physique, psychologique, social et culturel ;
- Favoriser la créativité et l'accès à la culture ;
- Favoriser l'intégration sociale dans le respect des différences.

## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les objectifs spécifiques sont propres à chaque période de vacances et sont repris dans une annexe au projet d'accueil. Ils sont déterminés, en équipe, lors des réunions de préparation vacances. Ces annexes comprennent les éléments suivants :

- **Les objectifs spécifiques** choisis en fonction des constats faits lors des évaluations réalisées à la fin de chaque période de vacances et les demandes particulières des enfants. Ils sont en lien avec les objectifs généraux.
- **La thématique** définie par les animateurs en fonction des objectifs spécifiques choisis. Cette thématique peut changer chaque semaine de vacances comme être commune à plusieurs.
- **Les moyens c'est-à-dire** les outils et les actions mis en place.
- **La journée type d'animation** comprenant le déroulement d'une journée, l'accueil, les activités, les moments en ateliers, ...
- **Le planning des activités.**
- **Les ressources humaines liées au lieu d'accueil pendant les vacances.**

*Un exemplaire de cette annexe se trouve en fin de ce document.*

## MOYENS MIS EN PLACE

### ACTIVITÉS

## ORGANISATION DES ÉQUIPES

### A) TAUX D'ENCADREMENT

Afin de garantir un accueil de qualité, l'encadrement est adapté au nombre d'enfants :

- Un animateur par groupe de huit enfants de moins de six ans ;
- Un animateur par groupe de douze enfants âgés de plus de six ans ;
- Un animateur sur trois au moins porteur du brevet d'animateur Centre De Vacances selon les critères relatifs au décret ;
- Un coordinateur Centre De Vacances (Référént Centre de Vacances).

### B) QUALIFICATION ET DU PERSONNEL

L'ensemble des animateurs sont engagés par le Pouvoir Organisateur de l'I.S.P.P.C. sous contrat à durée indéterminée, déterminée ou sous contrat de remplacement. Ils ont au minimum 100h de formations de base (ONE) ou un CESS, des formations et une expérience professionnelle diversifiées qui permettent de fructueux échanges d'idées et de compétences.

### C) FORMATION DES ÉQUIPES

Le **service Pôle Enfance et Formations de l'I.S.P.P.C.** encourage la formation continue et l'accompagnement de ses travailleurs.

Aussi en réponse à leurs besoins, le **service Pôle Enfance et Formations de l'I.S.P.P.C.**, agréé et reconnu par l'O.N.E. en tant qu'opérateur de formations continues, propose à ses travailleurs un plan pluriannuel d'accompagnement et de formations des équipes dans le dans le secteur 2,5-12 ans.

Le transfert des acquis de formation s'organise lors de réunions ou par la mise en pratique des acquis sur le terrain.

---

#### D) ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES

Tout au long de l'année, l'accompagnement des équipes est assuré par les responsables de projets. Chaque secteur géographique à son propre responsable de projet. Toutefois, durant la période des vacances, c'est un coordinateur (Réfèrent) Centre de Vacances qui assure les missions citées ci-dessous.

Celui-ci a pour mission de coordonner la mise en place des actions et des valeurs pédagogiques du **Pôle Enfance et Formations de L'ISSPC** tout en respectant les règles en vigueur liées aux différents temps de l'accueil.

Il assure l'accompagnement des équipes dans la mise en place organisationnelle de projets. Il anime des réunions, des groupes de travail et de réflexion, favorise l'élaboration d'outils permettant l'évolution de son équipe.

Il coordonne la gestion des ressources humaines, la gestion des horaires et les relations avec les différents partenaires.

Il évalue le travail des animateurs tant au niveau du travail en équipe qu'au niveau individuel.

---

#### E) COMMUNICATION DANS L'ÉQUIPE

Les temps de préparation de vacances sont des moments propices à la communication. Ici, toute l'équipe se trouve présente durant un même laps de temps. On discute non seulement des préparations vacances (activités, échanges entre collègues, mise en place de conduites communes, organisation générale, procédures...) mais également de tout ce qui concerne les enfants.

Durant les périodes de vacances, l'outil privilégié pour communiquer est le cahier de relais. Celui-ci est consulté par chaque animateur en début de prestation. Il contient toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement de l'équipe que ce soit au niveau des enfants, de l'équipe, des parents ou autres. Chaque membre de l'équipe y indique tous les renseignements utiles pour lui et ses collègues.

---

#### F) CONTINUITÉ D'ACCUEIL

L'enfant est accueilli chaque jour par une équipe d'animateurs. Cette équipe est composée de plusieurs personnes qui resteront fixes durant toute la période de vacances pour en assurer la stabilité.

De cette façon, le maintien des repères pour les enfants, leurs habitudes et le maintien des liens avec l'animateur se feront dans de bonnes conditions. Ces repères au niveau des personnes et des limites communes de l'équipe favoriseront le sentiment de sécurité de l'enfant.

---

#### G) EVALUATION DE L'ÉQUIPE

Chaque membre du personnel du **Pôle Enfance et formations de l'ISPPC** est évalué tout au long de sa carrière afin de dresser un bilan des compétences ainsi que de son adéquation par rapport à la fonction et au poste de travail occupé. L'évaluation des membres du **Pôle Enfance et Formations de l'ISPPC** est prévue au règlement de travail. Elle est considérée comme un outil d'amélioration de la qualité du travail. Elle est inscrite dans une dynamique de gestion des ressources humaines.

---

### PRÉPARATION DES ACTIVITÉS

---

#### A) DES RÉUNIONS D'ÉQUIPES

Avant chaque période de vacances, des réunions préparatoires sont organisées. Sont présents, à ces réunions, les animateurs ainsi que le référent Centre De Vacances (Coordination Centre De Vacances), parfois certains stagiaires. Ces moments permettent :

- de se fixer des objectifs pédagogiques ;
- de mettre sur pied des projets qui vont être mis en œuvre avec les enfants ;
- de préparer les fiches d'activités ;
- de faire connaissance avec ses collègues ;
- de réfléchir autour de la mise en place de repères (accueil, limites, infrastructures, ...)
- d'échanger des informations sur les enfants accueillis ...

Pour tout cela, les animateurs s'inspirent de différentes sources : documentation en bibliothèque, référentiels, personnes ressources internes ou externes, ...

---

#### B) MÉTHODOLOGIE

Les temps d'accueil des Centres De Vacances mettent en avant une organisation selon une des méthodologies suivantes : organisation par ateliers, par thématiques ou encore par la mise en place de projets.

**Les thématiques** : celles-ci sont déterminées lors de chaque préparation vacances par les animateurs tout en tenant compte des suggestions faites par les enfants lors des vacances précédentes. Ces thématiques vont se décliner sous forme d'activités qui rythmeront la journée. Elles sont déterminées pour l'année complète et identiques pour tous les milieux d'accueil.

**Les ateliers :** différents ateliers sont proposés aux enfants. Un certain nombre de places est prévu pour chacun d'entre eux. Les activités proposées vont du modelage aux jeux symboliques en passant par les ateliers créatifs ou encore les jeux de construction, ... Cette façon de faire permet à l'enfant de poser des choix, d'organiser son temps, de gérer ses interactions sociales, ... et de prendre une part active dans la dynamique de groupe.

**Les projets :** la mise en place de projets se décide lors des préparations vacances en tenant compte des propositions des enfants et des animateurs. Le choix des actions, leur planification, leur gestion commenceront lors des réunions préparatoires et se poursuivront avec les enfants. Cette implication leur permettra de prendre une part active dans le déroulement du projet et d'en être acteur.

---

### C) RÉPARTITION DES ENFANTS

Pour les activités, les enfants sont répartis en plusieurs groupes équilibrés en fonction de leur âge. Les différents locaux sont aménagés avec du matériel adapté selon le type d'animation proposée.

A certains moments de la journée, notamment lors de l'accueil du matin et du soir, les enfants sont réunis tout âge confondu. Les plus grands aident les plus petits et les plus petits s'intéressent aux activités des plus grands, dans un esprit de convivialité, de coopération et d'échanges.

---

## ORGANISATION DES ACTIVITÉS

---

### A) LES TEMPS DE TRANSITIONS

Au quotidien, l'enfant vit plusieurs temps de transition qui, s'ils ne sont pas bien vécus et accompagnés, peuvent créer de l'anxiété. Ces temps de transition sont liés aux différents moments de la journée : l'accueil du matin, les arrivées et départs de ses camarades, le temps de midi, la sieste, l'arrivée et départ des animateurs, son propre départ du milieu d'accueil, etc.

L'animateur restera attentif à ces moments et accompagnera l'enfant tout en respectant son rythme. Parfois, les séparations prennent plus de temps et l'enfant aura besoin d'un laps de temps plus important, comme par exemple, avant de retirer son manteau à son arrivée le matin.

Lors de l'accueil du matin, l'animateur s'informerait auprès des parents sur l'enfant : comment s'est passé son sommeil, de quelle humeur est l'enfant ce matin, ... ? Ce temps sera aussi bien sécurisant pour l'enfant que pour le parent.



Il est aussi important que l'équipe mette l'accent sur les transitions aux niveaux des arrivées et départs différents des animateurs. Ces transitions doivent avoir lieu dans un contexte serein : prise de connaissance du cahier de relais ; prise d'informations auprès du collègue que l'on vient relever (ou qui prend notre relais), contact avec tous les enfants.

Tout cela est très important car un relais harmonieux favorise la sécurité psychoaffective de l'enfant.

---

## B) LA PARTICIPATION DES ENFANTS

Les animateurs adaptent les activités en fonction des demandes émises par les enfants notamment lors d'une évaluation réalisée au terme de chaque semaine de vacances. De cette façon, les enfants sont porteurs de projets et sont acteurs de ceux-ci. Les activités en ateliers sont préconisées car elles favorisent la participation de l'enfant et son expérimentation personnelle.

L'enfant qui ne souhaite pas participer à une activité pourra alors se diriger vers d'autres ateliers ou aura la possibilité de ne rien faire. En effet, c'est un temps de solitude qui lui permet de se retrouver, d'être disponible pour ses émotions, une « pause qui lui permet de se ressourcer avant de revenir à ses occupations habituelles ». Ce moment de rêve est utile à sa réflexion, à l'intuition et à la créativité.

---

## C) AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Les animateurs veillent à aménager sous forme d'ateliers, les locaux de manière à ce que les enfants se sentent en vacances et non à l'école.

Nous insistons sur l'aspect « décors » afin d'égayer un maximum les locaux que nous utilisons, et de ce fait, permettre aux enfants de se sentir en vacances.



Le mobilier est déplacé et positionné de manière à rendre l'endroit agréable.

Le mobilier utilisé est adapté à l'âge des enfants de façon à assurer un accueil sécurisé et de qualité. Des espaces appropriés au développement des enfants sont aménagés (coins poupées, petites voitures, etc.). Ces espaces sont propices au respect du rythme de l'enfant, à la découverte et à l'expérimentation.

Les locaux sont décorés et agencés en collaboration avec les enfants, selon leur envie, leur goût, leur humeur, etc.

---

#### D) TYPES D'ACTIVITÉS

A partir de chaque thématique choisie découlera une multitude d'activités :

- ludiques ;
- artistiques ;
- sportives ;
- culturelles, éveil santé nature, éveil scientifique ;
- cognitives ;
- activités d'apprentissage (création, manipulation et culinaire) ;
- jeux symboliques ;
- lecture vivante, etc.

Toutes ces activités ont pour but de répondre aux objectifs des Centres De Vacances.

---

#### E) TEMPS LIBRE

La notion de « temps libre » sous-entend la mise en place d'activités autonomes encadrées, c'est le temps que l'enfant apprend à gérer seul. Ce qui compte, c'est que les enfants puissent avoir du temps pour agir, pour assimiler ce qu'ils découvrent dans un état de bien-être, tout en se procurant de la détente.

Des moments de détente sont organisés pour les enfants, ce sont des moments où ils disposent de l'espace et du matériel didactique à leur guise. Cela permet de développer des qualités personnelles telles que la socialisation, l'autonomie, la créativité, la prise d'initiatives, ... le tout à travers la pose de choix, la gestion de son temps et de ses relations avec ses pairs.

Ce sont des moments où les enfants ont la possibilité de jouer, s'amuser, explorer, ... chacun pour soi ou à plusieurs.

La prise d'initiative même dans un cadre organisé est recommandée ; les enfants proposent des activités. Ils choisissent eux-mêmes ce qu'ils font et avec qui, ils prennent des responsabilités.

Jouer, s'amuser avec ses copains occupe une place importante et constitue un élément indispensable dans le développement social de l'enfant. Il apprend un certain nombre d'éléments qui sont importants pour le développement de sa personnalité (vision sociale, concertation, aptitudes sociales, ...). L'enfant se construit aussi à travers les relations à autrui.

---

#### F) ORGANISATION DES SORTIES

Les sorties sont planifiées et organisées lors des réunions.

Plusieurs sorties sont prévues tout au long du déroulement du Centre De Vacances. Elles ont une vocation ludique en lien avec la thématique.

Les animateurs veilleront à organiser des activités extra-muros ne sollicitant pas de supplément financier. Celles-ci ne seront pas obligatoires si les parents et/ou les enfants ne désirent pas y participer. Dans ce cas, les enfants seront orientés vers un autre groupe le temps de l'activité.

Dans le cadre d'un projet spécifique, une contribution financière accessible est envisageable si les tenants, les aboutissants et les objectifs à atteindre résultent d'une réflexion pédagogique pertinente.

Avant chaque sortie, les animateurs responsabilisent les enfants sur les règles du code de la route. L'animateur est garant de la sécurité de l'enfant, il prendra avec lui une trousse de secours, les fiches « Santé » et le répertoire téléphonique. Il réalisera un badge nominatif pour chaque enfant ou figurera le nom du milieu d'accueil et le numéro de téléphone de l'animateur responsable.

Le déplacement des enfants se fait via les transports en commun, à pied, en car ou avec les minibus du service **Pôle Enfance et Formations de l'I.S.P.P.C.**

---

#### G) RYTHME DES ENFANTS

Dès l'accueil, l'animateur veille à respecter le rythme de chaque enfant en proposant des activités diversifiées et adaptées à leur développement et à leurs besoins.

Un planning est affiché dans le local d'animation afin que les enfants et les parents connaissent la « structure de la journée », ce qu'ils vont faire et à quel moment.

Les animateurs proposeront aux enfants un temps d'expression en début de matinée.

Bien que les animateurs proposent à l'enfant des activités, celui-ci a toujours le choix d'y participer ou pas, comme expliqué ci-dessus.

Afin que l'enfant puisse mener le projet proposé dans sa globalité, il est demandé aux parents de respecter dans la mesure du possible l'organisation quotidienne du Centre De Vacances. Les animations se déroulent principalement entre 9h et 16h30.

---

#### ENCADREMENT DES ENFANTS

---

##### A) ACCUEIL DES ENFANTS

Au moment de l'accueil, l'enfant vit à la fois la séparation avec ses parents et l'entrée dans un monde inconnu ou non. Il est important de créer un climat accueillant pour l'enfant et ses parents. Celui-ci facilitera à la fois la séparation et l'adaptation à un environnement nouveau. Un animateur les accueille en se présentant d'emblée aux parents et à l'enfant. L'animateur s'informe auprès des parents et de l'enfant sur ses habitudes alimentaires, allergies, repos et autres. Ceci afin de mieux connaître l'enfant et de pouvoir répondre à ses besoins spécifiques. Les animateurs aident l'enfant à faire connaissance avec les autres enfants en proposant des activités favorisant l'émergence d'un sentiment d'appartenance au groupe et la connaissance mutuelle. Les animateurs font découvrir au groupe d'enfants l'environnement humain, matériel et l'espace qui lui est réservé. Les animateurs donnent à l'enfant des points de repère et les informations nécessaires lui permettant d'approprier ce nouveau cadre de vie. Tous ces éléments vont favoriser la confiance en soi, l'appartenance à un groupe et la sécurité affective de l'enfant.

---

## B) RÈGLES DE VIE

Les règles de vie permettent à chacun d'adapter son comportement afin de faciliter la vie en communauté. Il est indispensable que ces règles soient élaborées avec les enfants de façon claire et attrayante.

Elle est rédigée en commun accord avec les animateurs et les enfants. Chaque individu a le droit de s'exprimer, d'émettre son point de vue sur son contenu. Elle sera affichée dans un local de façon à ce que chacun puisse la consulter. Des pictogrammes ou dessins sont également affichés pour une meilleure compréhension des plus petits.

Les règles de vie sont un engagement moral à se comporter avec respect dans les situations précisées par le texte de la charte. Chacun est invité à prendre l'engagement en posant sa signature.

Les animateurs responsabilisent les enfants sur le fait que chaque acte a des conséquences positives ou négatives. Dès lors, une sanction adaptée est prévue en cas de non-respect d'un point concernant les règles de vie. Il est important que l'enfant soit conscient que c'est le comportement qui est sanctionné et non sa personne.

Les objectifs des règles de vie la charte :

- Développer chez les enfants les attitudes de respect de l'environnement, des autres et de soi-même.
- Rappeler les règles qui permettent de vivre ensemble.
- Aider les enfants à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les respecter.
- Développer l'esprit de coopération par la réalisation d'une œuvre commune.
- Développer la conscience citoyenne à l'intérieur du milieu d'accueil.
- Responsabiliser les enfants.

---

## C) GESTION DE LA SANTE

*« Gérer la santé, ce n'est pas seulement soigner les petits bobos ou passer le relais à des spécialistes pour les plus gros. C'est d'abord développer une attitude qui permette à l'enfant d'être « en santé », c'est-à-dire d'évoluer dans un environnement sain et rassurant avec des adultes disponibles, à l'écoute, soucieux de son bien-être, de son épanouissement et des conditions de son développement. »*

*Brochure « Centre De Vacances » mode d'emploi de l'O.N.E.*

L'équipe offre à l'enfant les conditions optimales pour qu'il puisse rire, jouer, s'amuser ; développe des comportements « bien traitants » (respectueux de son rythme et de ses besoins) ; permet à l'enfant de se reposer et dormir dans de bonnes conditions ; veille à sa sécurité.

Un espace où l'on donne les soins est aménagé, on y trouve la pharmacie, la trousse de secours, un cahier médical et une feuille de soins (nom, prénom, date, soin donné,

évolution, remarque (s) et la personne ayant pris l'enfant en charge) ainsi que la farde contenant les fiches « Santé ».

Un listing téléphonique reprenant tous les numéros utiles est à portée de main.

Chaque groupe dispose d'une trousse de secours que les animateurs peuvent transporter facilement avec eux lors des activités proposées en dehors de notre Centre de Vacances.

---

#### D) ALIMENTATION ET HYGIÈNE

L'équipe veille à faire du repas un moment de plaisir et de détente en accordant du temps et de l'importance à ces différentes périodes. Le tout en respectant l'appétit de l'enfant, en donnant de l'eau à boire à volonté ainsi qu'en respectant les habitudes de chacun. Une collation variée et équilibrée est proposée à chaque enfant. Des collations saines sont offertes aux enfants chaque jour (fruits, légumes, produits lactés, tartines, ...)

Un réfrigérateur est mis à disposition afin d'y conserver au frais les repas des enfants et les collations.

L'équipe met en place une organisation du travail qui permet de respecter les règles d'hygiène (lavage des mains)

---

#### E) TEMPS DE LA SIESTE

Pour beaucoup de jeunes enfants, le temps de sieste répond à un besoin physiologique. Un espace adapté et spécifique au repos est mis à la disposition des enfants. Le temps de sieste se fait en respectant un rituel qui rend ce temps rassurant pour tous les enfants (histoires, objets transitionnels, ...).

La sieste n'est en aucun cas « obligatoire » et est proposée tout en respectant le rythme de chaque enfant. Pour les enfants n'éprouvant pas le besoin de sommeil, un espace leur sera réservé où ils pourront s'investir dans des activités calmes.

---

#### F) CONSEIL DE COOPÉRATION

Il est important pour les animateurs et les enfants d'évaluer les temps passés ensemble. Les retours que nous font les enfants par rapport à leur vécu permettent aux animateurs de réajuster, voire changer, les projets et de se questionner sur leurs pratiques.

Pour les enfants âgés de 5 ans et plus, nous privilégions le conseil de coopération comme outil pédagogique pour prendre du recul sur l'organisation de la vie de groupe et la gestion des conflits.

Le conseil de coopération, c'est la réunion de tous les enfants du groupe avec l'animateur. On y gère la vie en groupe, ce qui va bien et ce qui ne va pas. Soit l'organisation de la vie en groupe, du travail, des responsabilités, des tâches ; les relations interpersonnelles ; les projets. C'est un lieu de gestion et un lieu de résolution de problèmes. On y développe l'habileté à s'exprimer, de façon claire et respectueuse ainsi que le fait de prendre une part active dans la vie du groupe.

---

## EVALUATION DES OBJECTIFS

---

### A) EVALUATION AVEC LES ENFANTS

Nous faisons participer les enfants à l'évaluation au travers des conseils de coopération, entre autre, pour les 5 ans et plus et des outils visuels pour les plus petits.

- Les conseils de coopération ont lieu une fois par semaine le vendredi (ou un autre jour si une situation d'urgence apparaît). Le faire en fin de semaine permet de prendre du recul par rapport au vécu de la semaine entière. L'enfant y exprimera ses besoins, ses émotions, ses questions et autres points importants pour lui.
- Les outils visuels seront utilisés pour les plus petits. Ceux-ci seront mis en place par les animateurs. Par exemple, cela se fera au travers d'un choix d'émoticônes représentant les émotions de bases ce qui permettra à l'enfant d'exprimer son ressenti et de le partager avec le reste du groupe en y joignant l'expression verbale.

L'animateur aura pour fonction lors de ces réunions de veiller à :

- **Clarifier** ce qui est dit : reformulation, dire en d'autres mots (ça veut dire la même chose), expliciter, résumer les principales idées, synthétiser.
- **Contrôler** ce qui est dit : aider les enfants à prendre la parole, veiller à ce que le sujet ne dévie pas trop, faire respecter l'écoute des autres.
- **Faciliter** : inviter les enfants à extérioriser les sentiments qui font obstacle à la poursuite des objectifs communs (écoute active), faire de l'humour, détendre l'atmosphère. Reformuler d'une manière non-blessante, encourager les enfants à s'exprimer sans blesser et en utilisant des messages clairs.

---

### B) EVALUATION PAR L'ÉQUIPE

Une évaluation permanente permet de modifier et/ou de réajuster les activités en cours.

Lors du bilan qui se déroule après chaque période de vacances, l'évaluation des objectifs sera établie sur base de critères observables durant les animations. Ils permettront de vérifier l'atteinte ou non des objectifs déterminés. Ce travail d'équipe d'évaluer la pertinence des activités effectuées. Durant les vacances d'été, une évaluation est organisée avec la majorité des animateurs et ce le dernier jour de la semaine en cours.

## RESSOURCES HUMAINES

**Le Responsable de projet** assure la gestion administrative et la planification horaire, l'aspect pédagogique, la gestion des équipes, l'organisation générale et le suivi des partenariats.

**L'Animateur(s) référent(s)**: défini(s) comme « Coordinateur Centre De Vacances » par l'ONE. Leur identification est mise en annexe afin d'en permettre une identification actualisée.

**Les Animateurs** : personnes de référence pour l'enfant et les parents. Ils veillent au bien-être et à la sécurité physique et affective de l'enfant. Ils assurent l'organisation pratique du Centre De Vacances.

**Des étudiants et des stagiaires** peuvent venir renforcer les équipes en cas de besoin pendant les périodes de congés scolaires.

**Le Personnel d'entretien**: personnel externe (Laurenty)

**Une annexe au projet d'accueil sera proposée afin d'identifier les différents acteurs pour chaque période de vacances.**

## RESSOURCES MATÉRIELLES

Nous disposons de 10 locaux, et d'un espace soin au sein de l'établissement ainsi qu'une cour de récréation et un espace vert.

Les animateurs peuvent commander avant les vacances le matériel nécessaire à la réalisation de leurs activités créatives, sportives, ludiques, ...

Du matériel spécifique (cirque, psychomotricité, grimage, etc.) peut être emprunté au service **Pôle Enfance et Formations de l'I.S.P.P.C.** pour une durée limitée. Une diversité de jeux est également disponible via nos différents partenaires (ADEPS, ATL de Charleroi, ...)

Celui-ci sera utilisé et mis à disposition des enfants lors des activités et animations prévues par l'animateur.

## ACCESSIBILITÉ

Notre Centre De Vacances offre un accueil accessible à tous sans aucune discrimination.



Plusieurs documents sont demandés aux parents lors de l'inscription :

- Le dossier d'inscription ;
- 3 vignettes de mutuelle ;
- Fiche santé ;

Les réservations se font via le site internet « ISPPC / Activités / Accueil 0-12 ans / Centre de vacances et stages ». Les réservations sont prépayées et ne peuvent être postposées ou remboursées. Sauf, si le parent remet un justificatif d'absence valable (certificat médical, attestation de l'employeur, ...). Les réservations sont valides si les animations sont payées. Le prépaiement des animations constitue la preuve de réservation. Une collation par jour est offerte à l'enfant.

## LES PARTENAIRES

### A) PARTENARIAT AVEC LES PARENTS

Confier son enfant est un acte important, c'est pourquoi il est indispensable pour l'enfant comme pour ses parents d'établir une relation de confiance avec les personnes qui vont accueillir et prendre en charge les enfants. A différents moments de la semaine, par le biais de l'accueil, les animateurs et les parents sont amenés à se rencontrer.

Les parents représentent des partenaires « ressources » du milieu d'accueil, avec qui il y a lieu de favoriser la complémentarité en développant des relations de qualité. En tant que partenaires ressources, ils sont notamment informés sur le projet du milieu d'accueil et consultés sur son évolution. Cette relation entre parents et accueillants ne peut s'établir que sur base d'une confiance réciproque. Par le dialogue, les animateurs se renseigneront sur les attentes des parents concernant les habitudes, les désirs et les besoins de leur enfant.

Lorsqu'une équipe communique aux parents les engagements qu'elle souhaite prendre et le sens de ceux-ci, il s'agit déjà d'une participation. Les parents participent à la compréhension de ce qu'il se passe avec leurs enfants.

### B) PARTENARIATS AVEC LA VILLE

En partenariat avec la Ville de Charleroi, nous collaborons à différents niveaux :

- Participation régulière à la Commission Communale de l'Accueil (C.C.A.) ;
- Participation à un Comité d'accompagnement en vue de mettre en place et/ou améliorer les partenariats entre la commune et l'I.S.P.P.C., faire le bilan des différentes activités menées par l'I.S.P.P.C. en partenariat avec la commune, amener et trouver des solutions par rapport aux difficultés rencontrées. Ce comité réunit les différentes personnes partenaires : Echevins de la petite enfance et de l'enseignement, Directions d'école, Coordinateur ATL et PCS, Coordinations du service Pôle Enfance et Formations de l'I.S.P.P.C.;

- Occupation des locaux scolaires et d'espaces sportifs.

---

### C) AUTRES PARTENARIATS

Nous établissons des collaborations avec différents partenaires locaux : bibliothèque, cellule des sports, espace culturel, etc. selon les besoins spécifiques de nos différents projets.

### PUBLICITÉ

L'Intercommunale de Santé Publique du Pays de Charleroi (I.S.P.P.C.) dispose d'un service communication.

Il permet la réalisation d'outils visant la mise en avant de nos actions et la connaissance de nos services:

- Un site internet: <https://www.isppc.be/pole-enfance-et-adolescence/accueil-temps-libre/les-centres-de-vacances/>
- La réalisation d'affiches ;
- La réalisation de prospectus.

Pour chaque période de vacances, nous utilisons ces outils pour communiquer sur les thèmes abordés, les âges ciblés et l'organisation pratique du Centre De Vacances.

Nous utilisons ces mêmes moyens pour diffuser l'organisation d'un évènement plus spécifique tel qu'une fête de fin de vacances, un spectacle, une exposition, ...

Nos partenaires nous proposent également d'utiliser leurs outils de communication tels que le journal communal, les sites Internet, les valves d'affichage...

## TABLE DES MATIERES

Projet d'accueil Centre De Vacances: « LA Garenne».....	1
Présentation du milieu d'accueil.....	1
Introduction Historique .....	1
Finalité des Centres de Vacances .....	1
Public et environnement .....	2
Public cible .....	2
Les missions du Centre De Vacances.....	2
Notre pédagogie .....	3
Objectifs.....	3
Objectifs généraux.....	3
Objectifs spécifiques .....	4
Moyens mis en place .....	4
Activités.....	4
Organisation des équipes.....	4
a) Taux d'encadrement.....	4
b) Qualification et du personnel .....	4
c) Formation des équipes .....	4
d) Accompagnement des équipes.....	5
e) Communication dans l'équipe.....	5
f) continuité d'accueil.....	5
g) evaluation de l'équipe.....	6
Préparation des activités .....	6
a) Des réunions d'équipes .....	6
b) Méthodologie .....	6
c) Répartition des enfants.....	7
Organisation des activités .....	7
a) Les temps de transitions.....	7
b) La participation des enfants.....	8
c) Aménagement de l'espace.....	8
d) Types d'activités.....	9
e) Temps libre.....	10
f) Organisation des sorties .....	10
g) Rythme des enfants .....	11
encadrement des enfants.....	11

a) Accueil des enfants.....	11
b) Charte de vie.....	12
c) Gestion de la sante.....	12
d) Alimentation et hygiène.....	13
e) Temps de la sieste.....	13
f) Conseil de coopération.....	13
Evaluation des objectifs.....	14
a) Evaluation avec les enfants.....	14
b) Evaluation par l'équipe.....	14
Ressources humaines.....	15
Ressources matérielles.....	15
Accessibilité.....	15
Les partenaires.....	16
a) Partenariat avec les parents.....	16
b) Partenariats avec la VILLE.....	16
c) Autres partenariats.....	17
Publicité.....	17